

AXA IM Equity Trust

OPCVM (Organisme de placement collectif en valeurs mobilières) de droit irlandais

Siège social : c/o BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (agissant en qualité de Gestionnaire de la Fiducie)

1 Boulevard Haussmann

75009 Paris France

Avis aux porteurs de parts du fonds « AXA IM Japan Equity »

Le présent Avis est important et requiert votre attention immédiate. Pour toutes questions quant aux mesures à prendre soulevées par le présent avis, nous vous recommandons de consulter votre courtier en Bourse, votre chargé de gestion bancaire, votre conseiller juridique, comptable ou tout autre conseiller professionnel. Si vous avez vendu ou transféré l'ensemble de vos Parts, veuillez remettre le présent document, ainsi que la documentation annexe pertinente, à l'acheteur ou au cessionnaire, ou au courtier, à la banque ou à tout autre agent par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au cessionnaire dans les meilleurs délais.

Les termes majuscules employés aux présentes seront réputés répondre aux définitions qui leur sont attribuées dans le prospectus d'AXA IM Equity Trust (la « **Fiducie** ») daté du 1er décembre 2022, et modifié ou complété le cas échéant (le « **Prospectus** »). Le Fonds absorbé (défini ci-après) est un compartiment du Fonds.

22 juin 2026

Cher Détenteur de parts,

Nous vous adressons la présente en votre qualité de porteur de parts du fonds AXA IM Japan Equity (le « **Fonds absorbé** ») afin de vous informer d'une proposition de fusion du Fonds absorbé avec le fonds BNP Paribas Funds Sustainable Japan Multi-Factor Equity (le « **Fonds absorbant** »), un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis 60, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B33363 (« **BNPP Funds** ») (la « **Proposition de fusion** »).

Il est proposé que les porteurs de parts du Fonds absorbé deviennent actionnaires du Fonds absorbant (la « **Fusion** »), en application des Règlements 3(1)a et 66(1) de la Réglementation des Communautés européennes (Organismes de placement collectif en valeurs mobilières) de 2011 (telle qu'amendée) (la « **Réglementation OPCVM** »), de la clause 6.1.6 de l'Acte de fiducie modifié et reformulé de la Fiducie daté du 31 décembre 2025 (et susceptible d'être par ailleurs modifié, reformulé ou complété) (l'« **Acte de fiducie** »), ainsi que des conditions stipulées dans le Prospectus.

La Banque centrale d'Irlande (la « **Banque centrale** ») a examiné le contenu de la présente Circulaire conformément aux exigences de la Réglementation. La Fusion a été approuvée par la Banque centrale en application du Règlement 57 de la Réglementation OPCVM avant la diffusion du présent avis aux Porteurs de parts (l'« **Avis** »). La Fusion est subordonnée à l'approbation des porteurs de parts du Fonds absorbé, par voie de résolution spéciale. Sous réserve que les porteurs de parts du Fonds absorbé adoptent la résolution spéciale, le Fonds absorbant procédera à l'absorption du Fonds absorbé le 6 novembre 2026 (la « **Date d'effet** »).

Le présent Avis décrit les implications du projet de fusion. Veuillez contacter votre conseiller financier pour toutes questions sur le contenu du présent Avis. La Fusion peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Les porteurs de parts sont invités à contacter leur conseiller fiscal pour toutes questions spécifiques en rapport avec la Fusion.

1. Principaux aspects et calendrier de la Fusion

Conformément aux exigences de la Réglementation OPCVM, la Fusion est subordonnée à l'agrément de la proposition de Fusion soumise à la Banque centrale (lequel a été reçu) et à l'approbation de la Fusion par voie de résolution spéciale des Porteurs de parts du Fonds absorbé. Une assemblée générale des Porteurs de parts du Fonds absorbé sera tenue aux fins d'obtenir l'approbation de la Fusion (l'« **Assemblée** »). L'Avis de convocation de l'Assemblée est joint en Annexe 4 du présent Avis.

Si la proposition est adoptée à la majorité requise des Porteurs de parts lors de l'Assemblée, les dispositions suivantes seront applicables :

- (i) La Fusion sera effective et définitive entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant, ainsi qu'envers les tierces parties, dès la Date d'effet.
- (ii) Tous les Porteurs de parts (en ce compris les Porteurs qui votent contre la proposition ou s'abstiennent de voter) qui n'auront pas racheté leurs parts au plus tard à la Date limite de rachat deviendront actionnaires du Fonds absorbant et seront en mesure d'exercer leurs droits en tant que tels à compter du 6 novembre 2026.
- (iii) Les Porteurs de parts du Fonds absorbé qui ne souhaitent pas participer à la Fusion pourront solliciter le rachat et/ou la conversion de leurs parts selon les conditions décrites sous la Section 6 ci-après. Les Porteurs de parts du Fonds absorbé seront habilités à souscrire ou convertir des parts supplémentaires à tout moment avant le 29 octobre 2026 à 13 h (heure standard d'Irlande) (la « **Date limite de rachat** »).
- (iv) À la Date d'effet, l'ensemble des actifs et passifs du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant par voie de cession en nature, et en numéraire à titre accessoire, et la Fusion prendra effet conformément aux dispositions du Règlement 66(1) de la Réglementation OPCVM. Le Fonds absorbé cessera d'exister du fait de la Fusion et sera donc dissous à la Date d'effet sans procédure de liquidation.
- (v) Les Porteurs de parts seront réputés avoir accepté, à compter de la Date d'effet, que leur investissement dans le Fonds absorbant soit régi par les dispositions des documents constitutifs de BNPP Funds.
- (vi) Le calendrier ci-dessous synthétise les étapes clés de la Fusion.

Avis adressé aux porteurs de parts	22 juin 2026
Assemblée du Fonds absorbé	16 juillet 2026
Date limite de souscription / conversion des parts du Fonds absorbé	29 octobre 2026
Date limite de rachat sans frais des parts du Fonds absorbé	29 octobre 2026
Calcul du ratio d'échange de part	6 novembre 2026
Date d'effet de la Fusion	6 novembre 2026

2. Contexte et motifs de la Fusion

Le 1^{er} juillet 2025, le groupe BNP Paribas a franchi une étape majeure en finalisant l'acquisition d'AXA Investment Managers (l'« **Acquisition** ») et en constituant une plateforme mondiale de gestion d'actifs dédiée à l'épargne de long terme et aux investissements. À la suite de cette Acquisition, le 31 décembre 2025, AXA Investment Managers Paris, alors gestionnaire de la Fiducie, a été absorbée par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe (« **BNPP AM Europe** » ou le « **Gestionnaire** »). Par conséquent, BNPP AM Europe est désormais le nouveau gestionnaire de la Fiducie. Après examen de l'offre de produit OPCVM du groupe fusionné BNP Paribas Asset Management (le « **groupe BNPP AM** ») en Irlande et au Luxembourg, le Gestionnaire propose de fusionner le Fonds absorbé dans le Fonds absorbant.

Le Fonds absorbant est un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds, l'une des gammes phares de fonds OPCVM du groupe BNPP AM, qui bénéficie de son réseau international de distribution. Le Fonds absorbant et le Fonds absorbé ont été identifiés comme produits qui présentent des objectifs et des politiques d'investissement similaires. Ces deux fonds visent à capter la performance globale du marché boursier japonais et utilisent l'indice TOPIX (Tokyo Stock Price Index) pour comparer le rendement financier. De plus, ces fonds présentent des profils de risque et de durabilité similaires. Cependant, le Fonds absorbant a connu une meilleure dynamique commerciale sur les trois dernières années, avec une progression de 37 millions d'EUR des actifs, tandis que le Fonds absorbé a enregistré une baisse de 67 millions d'EUR des actifs sur la même période. Une notation indépendante des performances du Fonds absorbé et du Fonds absorbant, attribuée par Morningstar¹, est présentée en Annexe 1 du présent Avis. La notation Morningstar est un indicateur utile des performances passées, mais il ne s'agit que d'une mesure parmi d'autres qui ne saurait être considérée de manière isolée.

Nous avons rassemblé certaines informations clés concernant le Fonds absorbé et le Fonds absorbant dans un tableau comparatif, présenté en Annexe 1 du présent Avis.

Les Administrateurs du Gestionnaire du Fonds absorbé (les « **Administrateurs** ») jugent que les investisseurs bénéficieront d'une augmentation des actifs au sein du Fonds absorbant et des économies d'échelle associées à l'investissement dans un

¹ Concernant les notations Morningstar, il est rappelé aux investisseurs que les **performances passées ne préjugent pas des performances futures**. Les marchés pourraient évoluer très différemment par la suite. Cela peut vous aider à évaluer le mode de gestion antérieur du fonds. **La présente communication ne saurait constituer une sollicitation de BNPP Asset Management, ni un conseil d'investissement, juridique ou fiscal.**

produit OPCVM de plus grande envergure. En conséquence, les Administrateurs estiment que la Fusion sert au mieux les intérêts des porteurs de parts du Fonds absorbé.

3. Impact de la Fusion pour les porteurs de parts du Fonds absorbé

À compter de la Date d'effet de la Fusion, les porteurs de parts du Fonds absorbé deviendront actionnaires du Fonds absorbant. Le Fonds absorbé sera dissous à la Date d'effet, sans passer par une procédure de liquidation. Les porteurs de parts du Fonds absorbé qui ne souhaitent pas prendre part à la Fusion sont tenus de solliciter le rachat de leurs parts dans le Fonds absorbé avant l'heure limite du jour de négociation fixé pour la Date limite de rachat.

Les parts du Fonds absorbé seront annulées à la Date d'effet et les porteurs de parts du Fonds absorbé recevront en échange des actions du Fonds absorbant. Les porteurs de parts du Fonds absorbé bénéficieront des mêmes droits que les actionnaires du Fonds absorbant à compter de la Date d'effet, et participeront donc à toute augmentation à venir de la valeur liquidative du Fonds absorbant.

Comme indiqué plus en détail sous la Section 4 et en Annexe 1, la Fusion aura également une incidence sur les porteurs de parts du Fonds absorbé dans la mesure où il existe des différences (notamment l'indice de référence, l'univers d'investissement, l'exposition géographique et l'approche d'investissement) entre les objectifs et les politiques d'investissement du Fonds absorbé et du Fonds absorbant. Afin de lever toute ambiguïté, le Gestionnaire ne prévoit pas de différences significatives pour les porteurs de parts du Fonds absorbé en ce qui concerne l'objectif, la politique et la stratégie d'investissement, les perspectives de résultat, le reporting périodique et l'éventuelle dilution de la performance, avant et après la prise d'effet de la Fusion.

Afin de faciliter la Fusion et d'aligner le portefeuille du Fonds absorbé sur la politique d'investissement du Fonds absorbant, le portefeuille du Fonds absorbé sera rééquilibré entre le 29 octobre 2026 et la Date d'effet, sous réserve d'approbation de la Fusion.

Les coûts estimés rattachés au rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbé représenteront environ 0,02 % de la valeur liquidative dudit Fonds absorbé, mais sont susceptibles d'être supérieurs ou inférieurs en fonction des résultats réels. Ces frais seront imputables au Fonds absorbé à hauteur de 0,10 % de la valeur liquidative du Fonds absorbé. Tout montant excédentaire à ce seuil sera couvert par le Gestionnaire. À titre indicatif uniquement, le coût estimé pour l'investisseur s'élèverait à 0,2 JPY pour chaque tranche de 1 000 JPY investis dans le Fonds absorbé.

Les revenus courus du Fonds absorbé, en l'occurrence les comptes à recevoir, les intérêts courus et autres sommes à recevoir afférentes aux investissements seront transférés au Fonds absorbant au titre des actifs et passifs du Fonds absorbé.

La Fusion sera opposable à tous les porteurs de parts du Fonds absorbé (en ce compris ceux qui auraient voté contre ou se seraient abstenus) qui n'auront pas exercé leur droit à solliciter le rachat ou la conversion de leurs parts, sans frais, conformément aux dispositions de la Section 6. Les porteurs de parts du Fonds absorbé qui n'auront pas demandé le rachat de leurs parts avant la Date limite de rachat se verront attribuer des actions du Fonds absorbant au titre de la Fusion, sans autre démarche de leur part. Chaque porteur de parts sera réputé avoir accepté, à compter de la Date d'effet, que son investissement dans le Fonds absorbant soit régi par les dispositions des documents constitutifs et des documents d'offre de BNPP Funds. Les porteurs de parts du Fonds absorbé reconnaissent et acceptent que l'ensemble des déclarations, garanties et engagements donnés au Fonds absorbé à l'heure de leur souscription initiale dans ledit Fonds absorbé restent pleinement en vigueur et soient, à compter de la Date d'effet, considérés comme ayant été donnés au Fonds absorbant concernant la poursuite de leur placement dans ledit Fonds absorbant.

4. Comparaison des caractéristiques clés du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

(a) Protection et droits des investisseurs

Les porteurs de parts du Fonds absorbé bénéficieront, au sein du Fonds absorbant, des mêmes droits et protections qui sont accordés aux actionnaires sous le régime OPCVM.

Les porteurs de parts du Fonds absorbé continueront de détenir leurs actions/parts d'un véhicule d'investissement réglementé et de bénéficier des garanties générales applicables aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« **OPCVM** ») relevant de la Directive 2009/65/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009, telle qu'amendée (« **Directive OPCVM** »).

Cependant, il convient de noter que les porteurs de parts du Fonds absorbé, lequel appartient à un véhicule de placement collectif ouvert irlandais, contractuel et dépourvu de personnalité juridique de type unit trust, deviendront actionnaires d'une entité luxembourgeoise dotée d'une personnalité juridique (Société d'Investissement à Capital Variable, « SICAV »). Bien que cette différence de forme juridique des Fonds puisse impliquer des différences procédurales mineures pour les porteurs de parts, les porteurs du Fonds absorbé qui prennent part à la Fusion bénéficieront désormais de la possibilité de participer aux assemblées générales annuelles des actionnaires de BNPP Funds et d'exercer leurs droits de vote au sein de BNPP Funds.

Les porteurs de parts du Fonds absorbé sont informés que, hormis les publications dans la presse écrite requises par la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif (la « Loi de 2010 »), les avis aux actionnaires de BNPP Funds seront notifiés sur le média officiel, à savoir le site Web www.bnpparibas-am.com.

(b) Domicile et structure juridique

Le Fonds absorbé est un compartiment de la Fiducie, à savoir une structure de placement collectif de type unit trust ouvert à compartiments multiples agréé par la Banque centrale au titre de la Réglementation OPCVM et un fonds à compartiments multiples et à responsabilité séparée entre les compartiments. La Fiducie est domiciliée en Irlande, tandis que le Fonds absorbant est un compartiment de BNPP Funds, laquelle est domiciliée au Luxembourg et structurée comme SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable). Les porteurs de parts sont informés que, si elle est approuvée, la Fusion impliquera le regroupement de deux OPCVM domiciliés sur des territoires différents et que, par conséquent, la législation irlandaise applicable sera remplacée par la législation luxembourgeoise à la suite de la Fusion.

(c) Objectifs et politique d'investissement

Les Porteurs de parts sont informés qu'il existe des différences entre les caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant, comme indiqué plus en détail en Annexe 1 du présent Avis.

Les Porteurs de parts du Fonds absorbé sont également invités à lire attentivement la description correspondante du Fonds absorbant dans le prospectus de BNPP Funds ainsi que le DIC/DICI type du Fonds absorbant avant toute prise de décision concernant la Fusion.

(d) Caractéristiques de chaque catégorie de parts/actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Les commissions, frais et critères d'éligibilité applicables à chaque catégorie de part/actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont indiqués en Annexe 2 du présent Avis (comme décrit plus en détail dans les prospectus respectifs de la Fiducie et de BNPP Funds). Les autres caractéristiques sont réputées être identiques.

(e) Comparaison des pays dans lesquels le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont enregistrés à la Date d'effet

À la Date d'effet, les pays dans lesquels les actions du Fonds absorbant sont enregistrées couvriront au moins ceux dans lesquels le Fonds absorbé est enregistré.

(f) Rééquilibrage du portefeuille

Comme indiqué ci-dessus, un rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbé sera effectué en amont de la Fusion afin d'aligner ledit portefeuille sur la politique d'investissement du Fonds absorbant, entre le 29 octobre 2026 et la Date d'effet. Le Fonds absorbant ne prévoit pas que la Fusion ait une incidence significative sur son portefeuille et n'entend pas procéder à quelque rééquilibrage que ce soit dudit portefeuille, ni avant ni après la prise d'effet de la Fusion.

5. Critères d'évaluation des actifs et des passifs

Les actifs et les passifs du Fonds absorbé seront valorisés conformément aux dispositions du prospectus et de l'acte de fiducie de la Fiducie à la date de calcul des ratios d'échange de parts applicables.

Le Réviseur d'entreprises de BNPP Funds validera la méthode de calcul des ratios d'échange ainsi que les ratios d'échange effectifs déterminés à la date de calcul desdits ratios d'échange, comme stipulé sous la Section 9.1.

6. Aspects de procédure et Méthode de calcul des ratios d'échange

Règles applicables au transfert d'actifs ainsi qu'à l'échange d'actions

Les actifs et passifs du Fonds absorbé seront transférés au Fonds absorbant à la Date d'effet.

Les Porteurs de parts qui conserveront la propriété de leurs parts dans le Fonds absorbé à la Date d'effet deviendront actionnaires des catégories d'actions correspondantes du Fonds absorbant et, de fait, prendront part à toute augmentation de la valeur liquidative desdites catégories d'actions.

Les Porteurs de parts du Fonds absorbé deviendront titulaires de droits en tant qu'actionnaires du Fonds absorbant à compter de la Date d'effet. En conséquence, les porteurs qui détiennent des parts du Fonds absorbé à la Date d'effet se verront automatiquement attribuer, en échange de leurs parts dans le Fonds absorbé, un nombre d'actions des catégories correspondantes du Fonds absorbant qui soit équivalent au nombre de parts détenues dans la catégorie de parts concernée du Fonds absorbé, multiplié par les ratios d'échange d'actions applicables, lesquels seront calculés pour chaque catégorie d'actions. Si l'application des ratios d'échange pertinents ne donne pas lieu à l'émission d'actions entières, les porteurs de parts du Fonds absorbé recevront un certain nombre d'actions entières nouvellement émises, le cas échéant, et de fractions d'actions au sein de la catégorie d'actions correspondante du Fonds absorbant.

Puisque la catégorie de parts « Privilege RH EUR CAP » du Fonds absorbant n'est pas encore lancée et ne comportera ni actifs ou passifs à la date de la Fusion, le ratio d'échange avec la catégorie de parts « A CAP EUR (Hedged) » (ISIN : IE00B2430N18) du Fonds absorbant sera de 1:1.

Puisque la catégorie de parts « CLASSIC RH EUR CAP » du Fonds absorbant n'est pas encore lancée et ne comportera ni actifs ou passifs à la date de la Fusion, le ratio d'échange avec la catégorie de parts « B CAP EUR (Hedged) » (ISIN : IE00B2430P32) du Fonds absorbant sera de 1:1.

Puisque la catégorie de parts « N2 EUR CAP » du Fonds absorbant n'est pas encore lancée et ne comportera ni actifs ou passifs à la date de la Fusion, le ratio d'échange avec la catégorie de parts « E CAP EUR » (ISIN : IE0034278881) du Fonds absorbant sera de 1:1.

En sa qualité d'agent administratif de BNPP Funds, BNP Paribas, succursale de Luxembourg, sera chargée de calculer les ratios d'échange et d'attribuer les actions du Fonds absorbant aux porteurs de parts du Fonds absorbé conformément aux dispositions applicables du document de constitution du Fonds absorbant, dont la valeur sera validée par le Réviseur d'entreprises de BNPP Funds.

Aucune commission de souscription ne sera prélevée dans le Fonds absorbant du fait de la Fusion.

Suspension des opérations du Fonds absorbé

Par dérogation au Règlement 104 de la Réglementation OPCVM et conformément aux exigences du Règlement 63(2) de cette même Réglementation, et afin d'instaurer les procédures requises pour l'exécution de la Fusion de manière ordonnée et en temps opportun, les Administrateurs ont décidé que les souscriptions ou les conversions en parts du Fonds absorbé ne seraient plus acceptées ni traitées à compter du 29 octobre 2026 à 13 h (heure standard d'Irlande).

Par ailleurs, les porteurs de parts sont informés que, afin de faciliter le transfert en bonne et due forme des actifs nets du Fonds absorbé vers le Fonds absorbant avant la Date d'effet, les demandes de rachat concernant le Fonds absorbé seront suspendues à compter de la Date limite de rachat, laquelle sera fixée à cinq Jours ouvrables en amont de la date de calcul du ratio d'échange visé dans le Règlement 65(1) de la Réglementation.

Vote requis des porteurs de parts

Conformément aux dispositions de la Partie 7 de la Réglementation OPCVM, la Fusion est subordonnée à l'agrément de la proposition soumise à la Banque centrale (lequel a été reçu) et à l'approbation de la Fusion par voie de résolution spéciale des porteurs de parts du Fonds absorbé. Pour être adoptée, une résolution spéciale doit recueillir une majorité égale ou supérieure à 75 % du nombre total de voix exprimées lors de l'Assemblée.

Vous trouverez ci-joint, en Annexes 4 et 5 du présent Avis, une convocation à l'Assemblée qui se tiendra le 16 juillet 2026, au cours de laquelle une résolution relative à la Fusion sera soumise au vote des porteurs de parts, ainsi qu'un exemplaire du Formulaire de procuration.

Vous êtes invités à voter et pourrez, pour ce faire, participer en personne à l'Assemblée, ou remplir et retourner le formulaire de procuration joint au présent Avis. Si vous souhaitez voter par procuration, veuillez remplir le formulaire de procuration et le retourner par courrier électronique à tudortrust@dilloneustace.ie. Pour être valides, les

formulaire de procuration devront être reçus 48 heures au plus tard avant l'heure désignée pour la tenue de l'Assemblée. Si vos parts du Fonds absorbé sont enregistrées au nom d'un mandataire, vous ne pourrez exercer le droit de vote attaché à ces parts autrement que sur mandat du porteur enregistré pour voter en votre nom.

Le quorum requis pour l'Assemblée sera de deux porteurs de parts présents en personne ou par procuration. Aucun ordre du jour ne saurait être débattu lors de l'Assemblée à moins que le quorum requis ne soit présent à l'heure de tenue de la réunion. Les porteurs de parts seront informés en conséquence, si la Fusion devait ne pas être approuvée.

Confirmation de la Fusion

À l'issue de la réunion, le Gestionnaire informera les porteurs de parts du Fonds absorbé du résultat de l'Assemblée. Le présent Avis inclura une confirmation de la date butoir pour procéder au rachat et/ou à la conversion des parts, ainsi que de la Date d'effet de la Fusion. La Fusion et la Date d'effet y afférente seront rendues publiques par le Fonds absorbant et BNPP Funds, via les moyens appropriés.

Lorsque la réglementation l'exige, ces informations seront également rendues publiques sur tous autres territoires sur lesquels les parts du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont distribuées.

Une fois le ratio d'échange applicable confirmé et validé par le Réviseur d'entreprises de BNPP Funds, chaque porteur de parts du Fonds absorbé recevra une notification attestant du nombre d'actions de la catégorie correspondante du Fonds absorbant qu'il détiendra à l'issue de la Fusion, en principe sous délai d'un (1) jour ouvrable à compter de la Date d'effet.

7. Coûts de la Fusion

Les coûts et frais juridiques, consultatifs et administratifs associés à la préparation et l'exécution de la Fusion seront supportés par le Gestionnaire et ne seront imputés ni au Fonds absorbé ni au Fonds absorbant, pas plus qu'aux porteurs de parts / actionnaires. Outre les coûts de rééquilibrage du portefeuille du Fonds absorbé, l'ensemble des autres coûts concernant la Fusion et le transfert des actifs nets au Fonds absorbant (en ce compris les coûts de convocation de l'Assemblée ainsi que de préparation et de mise en œuvre du transfert) seront supportés par le Gestionnaire.

8. Fiscalité

Les conséquences fiscales d'exécution de la Fusion peuvent varier en fonction de la législation et des réglementations en vigueur dans votre pays de résidence, de nationalité ou de domicile, et il se peut que votre situation fiscale évolue à l'issue de la Fusion. Il est recommandé aux porteurs de parts du Fonds absorbé de consulter leurs propres conseillers professionnels quant aux implications fiscales de la Fusion sous le régime des lois de leur pays de nationalité, de résidence, de domicile ou de constitution en personne morale.

9. Complément d'information

9.1 Rapport sur la Fusion

Les Administrateurs confieront à PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, à savoir le Réviseur d'entreprises agréé de BNPP Funds (le « **Réviseur d'entreprises** »), la charge de valider la méthode de calcul des ratios d'échange ainsi que les ratios d'échange effectifs déterminés à la date de calcul desdits ratios d'échange. Le Réviseur d'entreprise sera chargé de préparer les rapports sur la Fusion, lesquels devront inclure une validation des éléments suivants :

- 1) les critères adoptés pour la valorisation des actifs et/ou des passifs aux fins de calculer le ratio d'échange ;
- 2) la méthode de calcul employée pour déterminer les ratios d'échange ; et
- 3) les ratios d'échange définitifs.

Une copie du rapport du Réviseur d'entreprises sera mise gracieusement à disposition des porteurs de parts du Fonds absorbé, ainsi que de la Banque centrale et de la Commission de surveillance du secteur financier, à savoir l'autorité de régulation financière au Luxembourg, sur simple demande au siège social du Fonds absorbé.

9.2 Documents complémentaires à consulter

Les documents suivants sont également mis à disposition des porteurs de parts du Fonds absorbé au siège social du Fonds absorbé, sur simple demande et sans frais, à compter du 22 juin 2026 :

- (a) les modalités de la Fusion établies par les Administrateurs et le Conseil d'administration de BNPP Funds, lesquelles présentent les informations détaillées portant sur la Fusion, en ce compris la méthode de calcul des ratios d'échange d'actions (les « **Modalités de la Fusion** ») ;
- (b) une déclaration du fiduciaire du Fonds absorbé et du dépositaire du Fonds absorbant confirmant qu'ils ont vérifié la conformité des modalités de la Fusion avec les exigences du Règlement 58(1)(a) points (i), (iv) et (vi) de la Réglementation OPCVM, avec l'acte de fiducie du Fonds absorbé et l'acte constitutif du Fonds absorbant ; et
- (c) le prospectus de BNPP Funds ; et
- (d) les DIC/DICI du Fonds absorbant (jointes au présent Avis en Annexe 6). Les Administrateurs avertissent les porteurs de parts du Fonds absorbé de l'importance de prendre connaissance des DIC/DICI du Fonds absorbant avant toute prise de décision concernant la Fusion.

Les porteurs de parts peuvent demander à recevoir des informations complémentaires concernant la Fusion. Si cela devait s'avérer nécessaire ou recommandé, des modifications des conditions et modalités de mise en œuvre de la Fusion sont envisageables, conformément aux exigences de la Banque centrale, sous réserve que lesdites modifications soient, de l'avis du Gestionnaire et en consultation avec le fiduciaire, de nature non substantielle. Les porteurs de parts du Fonds absorbé seront informés dans les meilleurs délais de toute modification de ce type, en ce compris toute modification du calendrier proposé.

Pour toutes questions sur ce sujet, veuillez contacter le siège social du Fonds absorbé.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le document d'information clé pour l'investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Sincères salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. L.' followed by a horizontal line.

Administrateurs de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe, le gestionnaire d'AXA IM
Equity Trust

Annexe 1

Comparaison des caractéristiques du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

Il existe un certain nombre de **différences** entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant, dont les principales caractéristiques sont présentées dans le tableau comparatif ci-dessous. Les détails concernant le Fonds absorbant sont présentés dans le supplément y afférent, lequel est disponible sur demande.

	AXA IM Japan Equity (Fonds absorbé)	BNPP Funds Sustainable Japan Multi-Factor Equity (Fonds absorbant)
Type, structure juridique, siège social, droit applicable, autorité de régulation des Parties	Type de Fonds : OPCVM Structure juridique et droit applicable : constituée en fonds commun de placement de type unit trust ouvert à compartiments multiples et à responsabilité séparée, régi par le droit irlandais. Siège social : ALET est domiciliée en Irlande. Autorité de régulation : ALET est réglementée par la BCI.	Type de Fonds : OPCVM Structure juridique et droit applicable : Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit luxembourgeois Siège social : BNPP Fund est domiciliée au Luxembourg. Autorité de régulation : BNPP Funds est réglementée par la CSSF au Luxembourg.
Droit de vote	Toutes les parts du fonds sont assorties des mêmes droits de vote, excepté lorsque les questions concernent uniquement un compartiment donné ou, selon le cas, une catégorie au sein d'un compartiment, auquel cas, seuls les porteurs de parts de ce compartiment ou, selon le cas, de cette catégorie au sein d'un compartiment, sont habilités à voter.	Toutes les actions entières de BNPP Funds confèrent les mêmes droits de vote, quelle que soit leur valeur. Chaque action confère une voix à son porteur, indépendamment de sa valeur unitaire. Toutes les actions sont assorties d'une quotité équivalente dans les prises de décisions en Assemblée générale lorsque les décisions portent sur BNPP Funds en tant qu'entité. Lorsque les décisions portent sur les droits spécifiques des actionnaires d'un compartiment, d'une catégorie, ou d'une classe, seuls les porteurs d'actions du compartiment, de la cette catégorie ou la classe en question peuvent voter.
Assemblée générale annuelle	Généralement non applicable.	L'Assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 25 avril à 15 h au siège social de la Société ou tout autre lieu situé au Grand-Duché de Luxembourg spécifié dans l'avis de convocation. Si ledit jour n'est pas un jour d'ouverture des banques au Luxembourg, l'Assemblée générale annuelle se tiendra le jour d'ouverture des banques suivant.
Période comptable	La période comptable de la Fiducie est clôturée le 31 mars de chaque année.	L'exercice financier de la Société débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.
Gestionnaire / Société de gestion	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg
Dépositaire / Fiduciaire	State Street Custodial Services (Ireland) Limited	BNP Paribas, succursale de Luxembourg
Agent administratif, de registre et de transfert	State Street Fund Services (Ireland) Limited	BNP Paribas, succursale de Luxembourg
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers, Chartered Accountants, Ireland	PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative
Objectif d'investissement	L'objectif d'investissement du Compartiment AXA IM Japan Equity est d'obtenir une plus-value à long terme du capital allant de pair avec un rendement total supérieur à celui de l'Indice Topix Index (l'« Indice ») sur une période glissante de trois ans. Ce Compartiment investira ses avoirs essentiellement (c'est-à-dire au moins 75 % de sa Valeur liquidative) dans des titres de participation qui sont principalement négociés sur des Marchés réglementés et émis par des sociétés ayant leur siège ou qui réalisent une partie prépondérante de leur activité économique (à savoir 51 % au moins) au Japon. Il est prévu que ce Compartiment soit presque totalement investi dans de tels titres. Le Compartiment vise à fournir un retour sur investissement annuel (généré par le biais d'une augmentation de la valeur des titres détenus par le Compartiment et/ou le revenu découlant de ces titres) d'environ 2 %, brut de toutes les commissions/charges au-dessus du rendement annuel de l'Indice sur une période glissante de trois ans.	La stratégie mise en œuvre vise à augmenter la valeur d'un portefeuille en actions japonaises principalement émises par des sociétés socialement responsables, sur le moyen terme, grâce à une approche systématique de sélection des titres qui combine plusieurs styles factoriels.
Politique d'investissement	Le Compartiment est géré de manière active. Le Gestionnaire cherche à identifier sur la base d'une analyse de valorisation et des bénéfices futurs, les titres de participation de sociétés qui représentent selon lui une opportunité d'investissement intéressante par rapport à leurs homologues du même secteur. À partir de ce panier de titres, le Gestionnaire cherche à construire un portefeuille bien diversifié ayant le meilleur compromis risque/rendement attendu dans le but d'atteindre l'objectif	En tout état de cause, ce compartiment investit au moins 75 % de ses actifs dans des actions et/ou des titres apparentés émis par des sociétés qui ont leur siège social ou qui exercent une part prépondérante de leurs activités économiques au Japon. La part restante, soit un maximum de 25 % de ses actifs, peut être investie dans d'autres actions, des titres de dette et des instruments du marché monétaire, sous réserve que les placements en titres de

	d'investissement du Compartiment. Pour déterminer le meilleur compromis risque/rendement attendu, le Gestionnaire prendra en compte les informations ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) disponibles. (telles que des données sur les émissions de carbone, le comportement des entreprises et la diversité du conseil d'administration) ainsi que d'ordre financier. Pour construire le portefeuille du Compartiment, le Gestionnaire se référera à l'Indice : autrement dit, il sélectionnera les investissements pour le Compartiment à sa discrétion tout en maîtrisant la divergence de ce dernier avec l'Indice. Le portefeuille de valeurs mobilières ainsi construit devrait afficher des niveaux de risque similaires à ceux de l'Indice, et un profil ESG amélioré par rapport à celui de l'Indice. Le Gestionnaire examine et évalue systématiquement les valeurs mobilières du portefeuille du Compartiment afin de maintenir le ratio rendement/risque souhaité pour répondre à l'objectif d'investissement dudit Compartiment. L'Indice est l'indice composite reprenant l'ensemble des actions ordinaires des sociétés à forte capitalisation cotées à la Bourse de Tokyo. Le Compartiment cherche à tout moment à surperformer la notation ESG de l'Indice de référence, les notes ESG du Compartiment et de l'Indice de référence étant toutes deux calculées sur la base de la moyenne pondérée. La méthode de notation ESG est décrite à la page suivante : https://www.axa-im.com/responsible-investing/framework-and-scoring-methodology. Le taux de couverture de l'analyse ESG au sein du Compartiment atteint au minimum 90 % de ses actifs nets. Par ailleurs, lors de la sélection des investissements, le Gestionnaire applique obligatoirement et en tout état de cause la Politique d'exclusion sectorielle et la Politique sur les normes ESG d'AXA IM, exception faite des dérivés et des OPC éligibles sous-jacents, comme décrit dans les documents disponibles sur le site Web : https://www.axa-im.com/responsible-investing/sector-investment-guidelines. Cette méthode permet au Compartiment de satisfaire aux caractéristiques environnementales et sociales qu'il cherche à promouvoir. Le Gestionnaire prendra également en compte la note ESG de l'émetteur dans son processus de décision (même si celle-ci n'est pas un facteur déterminant). Étant donné la stratégie d'investissement et le profil de risque du Compartiment, les Risques en matière de durabilité devraient avoir un impact faible sur ses rendements. Cependant, veuillez noter que l'impact du Risque en matière de durabilité sur la performance du Compartiment est difficile à prédire et dépend de conditions inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données. Par ailleurs, le Risque en matière de durabilité correspond à une catégorie en constante évolution qui présente de multiples facettes et points d'impact, et son incidence probable sur la performance du Compartiment peut varier tout au long de la durée de vie de celui-ci.	dette de toute nature n'excèdent pas 15 % de ses actifs, et jusqu'à 10 % des actifs peuvent être investis dans des OPCVM ou OPC. Les actifs ainsi décrits seront principalement investis en yens japonais. Le portefeuille est construit sur la base d'une approche systématique, laquelle combine plusieurs critères factoriels sur actions, tels que la valeur, la qualité, la faible volatilité et le momentum. Le compartiment peut détenir des actifs liquides à titre accessoire dans les limites et conditions décrites au Livre I, Annexe 1 – Actifs éligibles, point 7.
Catégorie SFDR² et Politique d'investissement durable	Article 8 Proportion minimale d'actifs alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues : 80 % Proportion minimale d'investissements durables : 10 % de la Valeur liquidative. Proportion minimale d'investissements durables dotés d'un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE : 0 %. Proportion minimale d'investissements durables à vocation sociale : 0 %. Le Gestionnaire applique ses politiques d'exclusion sectorielles et normatives ainsi que sa politique sur les normes ESG afin de traiter systématiquement les risques de durabilité les plus graves et d'atténuer les principales incidences négatives dans le processus de prise de décisions d'investissement. Le Gestionnaire utilise également des scores ESG qui offrent une perspective standardisée et globale de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent au Gestionnaire de	Article 8 Proportion minimale d'actifs alignés sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues : 80 % Proportion minimale d'investissements durables : 50 % de la Valeur liquidative. Proportion minimale d'investissements durables dotés d'un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE : 12 %. Proportion minimale d'investissements durables à vocation sociale : 11 %. Le Gestionnaire d'investissement applique la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, laquelle intègre les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans le processus d'investissement du compartiment, comme indiqué au Livre I. Le compartiment applique une approche d'intégration ESG contraignante et significative et améliore son profil ESG tout en s'efforçant de réduire son empreinte environnementale, mesurée en

² « SFDR » désigne le Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 (Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

	souligner les risques ESG pertinents d'une décision d'investissement donnée. Les critères ESG décrits ci-dessus contribuent au processus décisionnel du Gestionnaire d'investissement, sans pour autant constituer un facteur déterminant. Le fonds a pour objectif de partiellement investir sur des placements admissibles comme « investissements durables » via : - l'analyse des contributions positives des émetteurs aux Objectifs de développement durable des Nations unies (« les ODD des Nations unies »), ou la prise en compte des émetteurs qui ont validé des objectifs fondés sur la science ; et - le filtrage des investissements qui causent un préjudice important à l'un des ODD des Nations unies et qui ne respectent pas les pratiques de bonne gouvernance. Cette évaluation s'appuie sur des scores ESG internes et sur des données externes relatives aux normes internationales. Le fonds vise à surclasser le score ESG de son indice de référence, sachant que les scores ESG du fonds et de l'indice sont calculés sur une base de moyenne pondérée. L'analyse ESG offre un taux de couverture minimum de 90 % sur la part en actions du portefeuille du fonds.	termes d'émissions de gaz à effet de serre, par rapport à l'univers d'investissement. Des scores portant sur les critères ESG et l'empreinte carbone sont calculés pour chaque émetteur de l'univers d'investissement. Le portefeuille est ensuite construit de manière à sélectionner les meilleurs titres disponibles afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants : - un portefeuille qui affiche un score ESG supérieur à celui de l'univers d'investissement après avoir éliminé au moins 20 % des titres assortis des scores ESG les plus faibles, et - un portefeuille qui affiche une empreinte carbone inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement. Le Gestionnaire d'investissement procède en tout état de cause à l'analyse extra-financière d'au moins 90 % des actifs du compartiment (hors actifs liquides accessoires) sur la base du cadre de notation ESG interne exclusif, et de l'évaluation de leur empreinte carbone, comme indiqué au Livre I. De plus, le compartiment n'investit pas dans : - les sociétés qui s'inscrivent dans la tranche des 10 % de scores ESG les plus faibles de l'univers d'investissement, sur évaluation conforme à la méthodologie de notation ESG mentionnée au Livre I ; - les sociétés qui ne respectent pas les normes de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management, comme indiqué au Livre I. Le compartiment exclut les sociétés qui contreviennent aux normes internationales, les sociétés exposées au secteur du tabac ou aux armes controversées, ainsi que les sociétés actives dans des secteurs susceptibles d'avoir des incidences négatives sur le climat. Ces critères d'exclusion sont définis à l'Article 12. 1 (a-g) du Règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, et sont décrits plus en détail sur notre site Internet (https://docfinder.bnpparibasam.com/api/files/2895a45a-bb7a-44f6-8e48-990be2616498/ – section « Exclusions PAB mentionnées dans les Lignes directrices de l'AEMF »).
Dérivés et techniques	Le fonds peut employer des techniques et des instruments pour des besoins de gestion efficace du portefeuille ou pour se prémunir contre le risque de change, en ce compris en investissant dans des instruments financiers dérivés.	Les instruments financiers dérivés de base peuvent être employés à des fins de gestion efficace du portefeuille et de couverture, comme décrit aux points 2 et 3 en Annexe 2 du Livre I. Les dérivés de base désignent : - Les swaps de change ; - Les contrats à terme de gré à gré, tels que les contrats de change ; - Les swaps de taux d'intérêt (Interest Rate Swaps, IRS) ; - Les contrats à terme standardisés (sur actions, taux d'intérêt, indices, obligations, devises, indices de matières premières ou indices de volatilité) ; - Les options (sur actions, taux d'intérêt, indices, obligations, devises ou indices de matières premières).
Devise de référence	JPY	JPY
Indice de référence	TOPIX	TOPIX (Net Return)
ISR	4	4
Note Morningstar³⁴ au 31 janvier 2026	2 étoiles	3 étoiles
Profil type de l'investisseur	Ce fonds convient aux investisseurs qui tablent sur un horizon d'investissement de 5 ans.	Ce compartiment convient aux investisseurs qui : Souhaitent ajouter un avoir sur un seul pays à un portefeuille diversifié existant ;

³La notation Morningstar est un système d'évaluation des fonds d'investissement qui se fonde sur les performances passées (nettes de commissions) – à savoir, une mesure du rendement et du risque – par rapport à leurs homologues, sur une échelle de 1 à 5 étoiles, sachant que la note 5 est la plus élevée. La note indiquée ci-dessus correspond à la notation globale par étoiles (expliqué en note de bas de page ci-dessous) au 31 janvier 2026. Il convient de noter qu'une note élevée ne saurait à elle seule constituer un fondement suffisant pour une prise de décision d'investissement.

⁴ Copyright © 2024 Morningstar, Inc. Tous droits réservés. La notation globale par étoiles de chaque fonds repose sur une moyenne pondérée du nombre d'étoiles qui lui ont été attribuées sur les périodes d'évaluation de trois, cinq et dix ans. Les informations contenues aux présentes : (1) sont la propriété de Morningstar et/ou de ses fournisseurs de contenu ; (2) ne sauraient être reproduites ou distribuées ; et (3) ne sauraient être réputées exactes, complètes ou à propos. Ni Morningstar ni ses fournisseurs de contenu ne sauraient être tenus responsables de dommages ou pertes qui résulteraient de l'utilisation de ces informations. Les performances passées ne sauraient garantir les résultats futurs.

		• Sont en mesure d'accepter des risques de marché plus élevés afin de générer des rendements potentiellement plus élevés à long terme ; • Sont en mesure d'accepter des pertes temporaires significatives ; • Peuvent tolérer la volatilité ; • Ont un horizon d'investissement de 5 ans.
Risques spécifiques	Risque de contrepartie Risque de prêt de titres Risque opérationnel	Risques de marché spécifiques : • Risque de concentration • Risque d'investissement sur critères extra-financiers • Risque actions • Risques associés aux investissements dans certains pays
Méthode de calcul de l'exposition globale	L'exposition globale du compartiment est calculée au minimum une fois par jour au moyen de la méthode du calcul de l'engagement.	L'exposition globale du compartiment est calculée au minimum une fois par jour au moyen de la méthode du calcul de l'engagement.
Conçu pour	Investisseurs de détail. Ce Fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un horizon de 5 ans.	Investisseurs de détail. Ce Fonds peut ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un horizon de 5 ans.
Fréquence de calcul de la VL	Quotidienne	Quotidienne
Jour ouvrable du Compartiment	Un jour habituellement considéré comme ouvré à Dublin et New York, sous réserve toujours que la Bourse de New York soit ouverte ledit jour.	Chaque jour d'ouverture des banques au Luxembourg, excepté lorsque la Bourse de Tokyo est fermée.
Heures limites, dates d'exécution des ordres et dates de règlement	Jour d'évaluation = D Heure limite : 13 h, heure d'Irlande (14 h HNEC), le Jour d'évaluation (D) Date d'exécution des ordres : D Date de règlement : D+4 max.	Jour d'évaluation = D Heure limite : 16 h HNEC pour les ordres STP ⁵ et 12 h HNEC pour les ordres non STP, le Jour d'évaluation (D) Date d'exécution des ordres : D Date de règlement : D+3 max.

⁵ STP désigne le « Straight Through Processing », à savoir un dispositif automatisé permettant de finaliser les transactions sans nécessiter d'intervention manuelle.

Annexe 2

Comparaison de chaque catégorie de parts / actions du Fonds absorbé et du Fonds absorbant

	AXA IM Japan Equity (Fonds absorbé)								BNP Paribas Funds Sustainable Japan Multi-Factor Equity (Fonds absorbant)							
Catégories d'actions	A (JPY)	A hedged (EUR)	B (JPY)	B (EUR)	B hedged (EUR)	E (EUR)	M (JPY)	M hedged (EUR)	Privilege JPY	Privilege RH EUR	Classic EUR	Classic RH EUR	Classic JPY	N2 EUR	X RH EUR	X JPY
Frais courants*	0,84 %	0,87 %	1,49 %	1,49 %	1,52 %	2,24 %	0,14 %	0,17 %	0,94 %	0,94 %*	1,54 %	1,54 %*	1,54 %	2,14 %	0,19 %**	0,19 %
incluant :																
Commission de gestion	0,70 %	0,70 %	1,35 %	1,35 %	1,35 %	1,35 %	S/O	Jusqu'à 0,75 %	Jusqu'à 0,75 %	Jusqu'à 0,75 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,35 %	S/O	S/O
Autres commissions**	0,14 %	0,17 %	0,14 %	0,14 %	0,17 %	0,14 %	0,14 %	Jusqu'à 0,28 %	Jusqu'à 0,25 %	Jusqu'à 0,25 %**	Jusqu'à 0,40 %	Jusqu'à 0,40 %**	Jusqu'à 0,40 %	Jusqu'à 0,40 %	Jusqu'à 0,20 %**	Jusqu'à 0,20 %
Commission de distribution	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	0,75 %	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	Jusqu'à 0,75 %	S/O	S/O
Commission de performance	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Frais d'entrée	0 %	0 %	4,50 %	4,50 %	4,50 %	0 %	0 %	0 %	Jusqu'à 3 %	Jusqu'à 3 %	Jusqu'à 3 %	Jusqu'à 3 %	Jusqu'à 3 %	S/O	S/O	S/O
Commission de conversion	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	Jusqu'à 1,50 %	S/O	S/O
Commission de rachat	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Souscription d'investissement minimum/ Participation minimum	13 000 000 JPY	100 000 EUR	650 000 JPY	5 000 EUR	5 000 EUR	5 000 EUR	125 000 000 JPY	1 000 000 EUR	Distributeurs*** : néant - Gestionnaires : néant - Autres : 3 millions par compartiment	Distributeurs*** : néant - Gestionnaires : néant - Autres : 3 millions par compartiment	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O
Souscription minimale ultérieure	650 000 JPY	5 000 EUR	250 000 JPY	2 000 EUR	2 000 EUR	2 000 EUR	125 000 000 JPY	1 000 000 EUR	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O	S/O

* Les Frais courants du Fonds absorbant peuvent également inclure les taxes applicables aux OPC luxembourgeois et étrangers, et/ou autres prélèvements réglementaires, dans le pays sur lequel le compartiment est enregistré pour distribution.

**Une commission additionnelle de 0,03 % est susceptible d'être imputée aux catégories d'actions couvertes.

*** Distributeurs qui (i) ne sont pas autorisés à accepter et conserver les incitations de tierces parties sous le régime des lois et réglementations applicables, ou qui (ii) ont souscrit une convention de rémunération distincte avec leurs clients concernant la prestation de services et d'activités d'investissement et ont choisi de ne pas accepter ni conserver les incitations de tierces parties en ce qui concerne les distributeurs constitués dans l'EEE.

Annexe 3

Catégories d'actions correspondantes du Fonds absorbant pour les catégories de parts du Fonds absorbé

Fonds absorbé Catégories de parts				FUSION	Fonds absorbant Catégories d'actions			
Catégorie	Catégorie	ISIN	Devise		Catégorie	Catégorie	ISIN	Devise
A	CAP en JPY	IE0008366589	JPY	→	Privilege	CAP en JPY	LU1956139072	JPY
	CAP EUR (Hedged)	IE00B2430N18	EUR		Privilege RH	CAP en EUR	LU3311929536	EUR
B	CAP en EUR	IE0031069614	EUR		Classic	CAP en EUR	LU1956138777	EUR
	CAP EUR (Hedged)	IE00B2430P32	EUR		Classic RH	CAP en EUR	LU3311929619	EUR
	CAP en JPY	IE0004354209	JPY		Classic	CAP en JPY	LU1956138421	JPY
E	CAP en EUR	IE0034278881	EUR		N2	CAP en EUR	LU3311929700	EUR
M	CAP EUR (Hedged)	IE000H93HD32	EUR		X RH	CAP en EUR	LU2961465015	EUR
	CAP en JPY	IE00B24J4S20	JPY		X	CAP en JPY	LU1956139312	JPY

Annexe 4

AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES PORTEURS DE PARTS DU FONDS AXA IM JAPAN EQUITY (LE FONDS ABSORBÉ), UN COMPARTIMENT DE AXA IM EQUITY TRUST

AVIS est signifié aux termes des présentes qu'une assemblée générale extraordinaire (l'« **Assemblée** ») du Fonds absorbé se tiendra au 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande à 10 h 00 (heure d'Irlande) le 16 juillet 2026 aux fins d'examiner et, si jugé opportun, d'adopter la résolution suivante en tant que résolution spéciale du Fonds absorbé :

- 1 Approuver le projet de fusion du Fonds absorbé avec le fonds BNP Paribas Funds Sustainable Japan Multi-Factor Equity (le « **Fonds absorbant** »), un compartiment de BNP Paribas Funds, comme détaillé dans l'Avis adressé aux Porteurs de parts du Fonds absorbé le 22 juin 2026, et autoriser par la présente les Administrateurs du Gestionnaire à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre y afférente.

Un Porteur de parts habilité à participer et voter en assemblée est libre de désigner un ou plusieurs mandataires pour participer, s'exprimer et voter en son nom. Un mandataire n'est pas tenu d'être porteur de parts.

Sur ordre du Conseil d'administration du Gestionnaire

En date du 22 juin 2026

En l'absence de quorum requis dans la demi-heure suivant l'heure désignée de tenue de la réunion, l'Assemblée sera dès lors ajournée au même jour de la semaine suivante et aux mêmes heure et lieu, ou autres jour, heure et lieu que les Administrateurs pourront déterminer et si, lors de l'Assemblée ajournée, le quorum n'est pas atteint dans la demi-heure suivant l'heure désignée de tenue de la réunion, les Membres présents seront réputés constituer un quorum.

Annexe 5

FORMULAIRE DE PROCURATION
AVIS DE CONVOCATION À UNE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES
PORTEURS DE PARTS DU FONDS AXA IM JAPAN EQUITY (LE FONDS ABSORBÉ), UN
COMPARTIMENT DE AXA IM EQUITY TRUST

Identifiant du Porteur	Identifiant du compte et description

Je/Nous de
porteur de parts du Fonds absorbé et habilité à voter, désigne par la présente
de
ou en l'absence d'une personne spécifiquement désignée, le/la Président(e) de l'Assemblée ou, à défaut, un(e) représentant(e) de Dillon Eustace LLP, en tant que mon/notre* mandataire, aux fins de voter à ma/notre* demande et en mon/notre* nom lors de l'Assemblée générale extraordinaire du Fonds absorbé qui se tiendra au 33 Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande, à 10 h (heure d'Irlande) le 16 juillet 2026 ou lors de tout ajournement y afférent.

Signature :

Date :

Veuillez cocher les espaces ci-après pour indiquer de quelle manière vous souhaitez que votre vote soit exprimé concernant la résolution ou, à défaut, indiquer le nombre total de votes à exprimer « pour » et/ou « contre » la résolution dans les espaces prévus à cet effet ci-après.

	Pour	Contre	Abstention
Résolution Approuver le projet de fusion du Fonds absorbé avec le fonds BNP Paribas Funds Sustainable Japan Multi-Factor Equity (le « Fonds absorbant »), un compartiment de BNP Paribas Funds, comme détaillé dans l'Avis adressé aux Porteurs de parts du Fonds absorbé le 22 juin 2026, et autoriser par la présente les Administrateurs du Gestionnaire à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à la mise en œuvre y afférente.			

Sauf instruction contraire susmentionnée, le mandataire sera libre de voter comme il l'entend.

REMARQUES :

REMARQUES IMPORTANTES :

- 1 Un Porteur de parts habilité à participer et voter lors de l'Assemblée est libre de désigner un ou plusieurs mandataires pour participer et voter en son nom, sachant qu'un mandataire n'est pas tenu d'avoir qualité de Porteur de parts.
- 2 Si le pouvoir est donné par une personne morale, le présent formulaire doit être revêtu de son sceau social ou signé par un représentant dûment habilité ou un mandataire dûment autorisé à cet effet. Veuillez également indiquer la qualité en laquelle vous signez.
- 3 Si le document de désignation du mandataire est signé en vertu d'une procuration, veuillez joindre au formulaire de procuration l'original ou une copie certifiée conforme de ladite procuration.
- 4 Un membre peut désigner le mandataire de son choix. Si la désignation est spécifiée, veuillez supprimer les termes « le/la Président(e) de l'Assemblée » et insérer le nom de la personne désignée comme mandataire dans l'espace prévu.
- 5 S'il ne désigne pas de mandataire de son choix, le Porteur de parts sera réputé vouloir désigner le/la Président(e) de la réunion ou l'une des autres personnes mentionnées plus haut pour intervenir en son nom.
- 6 Si le document de procuration est signé et retourné sans aucune instruction de vote pour le mandataire désigné, ce dernier sera libre de voter à son gré et de choisir de s'abstenir ou de voter.
- 7 Dans le cas des co-porteurs de parts, le vote exprimé en personne ou par procuration par le Porteur le plus ancien sera accepté à l'exclusion des votes des autres co-porteurs et, à cette fin, l'ancienneté sera déterminée par l'ordre d'inscription des noms des Porteurs de parts au Registre du Fonds absorbé.
- 8 Toute modification apportée au formulaire doit être paraphée.
- 9 Pour être valable, le formulaire de procuration dûment rempli doit être retourné à AXA IM Equity Trust, à l'attention de Tudor Trust Limited, par courrier électronique (adressé à tudortrust@dilloneustace.ie) ou par courrier postal (adressé à Tudor Trust Limited, à l'attention de Martin McDonnell), de sorte qu'il soit reçu au plus tard 48 heures avant l'heure désignée pour la tenue de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée.

Annexe 6

Document(s) d'informations clés pour le Fonds absorbant

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : Privilège Capitalisation (LU1956139072)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 1.000.000 JPY			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	407.368,89 JPY	213.942,89 JPY
	Rendement annuel moyen	-59,26%	-26,54%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	815.105,7 JPY	1.007.390,82 JPY
	Rendement annuel moyen	-18,49%	0,15%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.070.226,61 JPY	1.451.141,98 JPY
	Rendement annuel moyen	7,02%	7,73%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.474.943,41 JPY	2.457.077,47 JPY
	Rendement annuel moyen	47,49%	19,70%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

■ qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

■ que 1.000.000 JPY sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	39.487,96 JPY	102.373,04 JPY
Incidence des coûts annuels (*)	3,98%	1,72% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,45% avant déduction des coûts et de 7,73% après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 30.000 JPY
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 JPY
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	9.118 JPY
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	369,96 JPY
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 JPY

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,50%.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : Privilège RH EUR Capitalisation (LU3311929536)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Puisque la devise du produit est différente de celle du fonds, vous serez exposé aux fluctuations entre ces devises.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 5 ans	
Exemple d'investissement : 10.000 EUR					
Scénarios					
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.151,08 EUR		2.600,52 EUR	
	Rendement annuel moyen	-58,49%		-23,61%	
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.331,6 EUR		9.532,42 EUR	
	Rendement annuel moyen	-16,68%		-0,95%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.452,08 EUR		12.534,87 EUR	
	Rendement annuel moyen	4,52%		4,62%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13.047,84 EUR		17.110,74 EUR	
	Rendement annuel moyen	30,48%		11,34%	

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2026.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

■ qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

■ que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	394,88 EUR	925,15 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,98%	1,67% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,29% avant déduction des coûts et de 4,62% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,94% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	91,18 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	3,7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,50%.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : Classic EUR Capitalisation (LU1956138777)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Puisque la devise du produit est différente de celle du fonds, vous serez exposé aux fluctuations entre ces devises.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité :** ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.125,94 EUR	2.522,71 EUR
	Rendement annuel moyen	-58,74%	-24,08%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.281,13 EUR	9.247,21 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,19%	-1,55%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.388,77 EUR	12.159,82 EUR
	Rendement annuel moyen	3,89%	3,99%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.968,81 EUR	16.598,79 EUR
	Rendement annuel moyen	29,69%	10,67%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2026.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

■ qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

■ que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	453,08 EUR	1.290,26 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,58%	2,29% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,28% avant déduction des coûts et de 3,99% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	149,38 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	3,7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,50%.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : Classic RH EUR Capitalisation (LU3311929619)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Cette classe d'actions vise la couverture du rendement du portefeuille en JPY lors de sa conversion en EUR.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.052,25 EUR	2.074,68 EUR
	Rendement annuel moyen	-59,48%	-26,99%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.061,34 EUR	9.544,1 EUR
	Rendement annuel moyen	-19,39%	-0,93%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.600,2 EUR	14.028,53 EUR
	Rendement annuel moyen	6,00%	7,00%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14.725,28 EUR	24.585,25 EUR
	Rendement annuel moyen	47,25%	19,71%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

■ qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

■ que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	453,08 EUR	1.442,44 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	4,58%	2,35% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,36% avant déduction des coûts et de 7,00% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	149,38 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	3,7 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 EUR

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,50%.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

■ Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :

(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».

■ Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.

■ Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : Classic Capitalisation (LU1956138421)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 1.000.000 JPY			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	404.901,48 JPY	207.541,71 JPY
	Rendement annuel moyen	-59,51%	-26,98%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	810.168,66 JPY	977.249,66 JPY
	Rendement annuel moyen	-18,98%	-0,46%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.063.744,32 JPY	1.407.723,77 JPY
	Rendement annuel moyen	6,37%	7,08%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.466.009,78 JPY	2.383.561,65 JPY
	Rendement annuel moyen	46,60%	18,97%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 1.000.000 JPY sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	45.307,96 JPY	144.641 JPY
Incidence des coûts annuels (*)	4,58%	2,35% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,43% avant déduction des coûts et de 7,08% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Jusqu'à 3,00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	Jusqu'à 30.000 JPY
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.	0 JPY
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,54% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.	14.938 JPY
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.	369,96 JPY
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 JPY

En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,50%.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 10 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : N2 EUR Capitalisation (LU3311929700)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Puisque la devise du produit est différente de celle du fonds, vous serez exposé aux fluctuations entre ces devises.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité :** ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10.000 EUR		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans

Scénarios

Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.100,79 EUR	2.446,78 EUR
	Rendement annuel moyen	-58,99%	-24,54%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.230,67 EUR	8.968,87 EUR
	Rendement annuel moyen	-17,69%	-2,15%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10.325,46 EUR	11.793,81 EUR
	Rendement annuel moyen	3,25%	3,35%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12.889,78 EUR	16.099,16 EUR
	Rendement annuel moyen	28,90%	9,99%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2021 et 2026.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	517,81 EUR	1.747,86 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	5,18%	2,90% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,25% avant déduction des coûts et de 3,35% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.		0 EUR
Coûts de sortie	3,00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.		300 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,14% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.		214 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.		3,81 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions			
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.		0 EUR
En cas de conversion, les investisseurs peuvent être tenus de verser une commission d'un maximum de 1,50%.			

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : X RH EUR Capitalisation (LU2961465015)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Cette classe d'actions vise la couverture du rendement du portefeuille en JPY lors de sa conversion en EUR.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

■ **Risque de liquidité :** ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 10.000 EUR			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4.234,86 EUR	2.289,55 EUR
	Rendement annuel moyen	-57,65%	-25,54%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8.424,61 EUR	10.532,58 EUR
	Rendement annuel moyen	-15,75%	1,04%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11.077,87 EUR	15.481,45 EUR
	Rendement annuel moyen	10,78%	9,13%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	15.388,84 EUR	27.131,51 EUR
	Rendement annuel moyen	53,89%	22,09%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2018 et 2023.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 10.000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	22,81 EUR	177,4 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	0,23%	0,25% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,38% avant déduction des coûts et de 9,13% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.		0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.		0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.		19 EUR
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.		3,81 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions			
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.		0 EUR
En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.			

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous : (1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.



OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Sustainable Japan Multi-Factor Equity, un compartiment de BNP Paribas Funds, action : X Capitalisation (LU1956139312)

Initiateur : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Luxembourg (« BNPP AM Luxembourg »)

Site Internet : <https://www.bnpparibas-am.com>

Appelez le +352 26.46.30.02 pour de plus amples informations.

La Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) est responsable de la supervision du Produit et de BNPP AM Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 01/09/2026

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type

Ce Produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM). Il est constitué sous la forme d'un compartiment de BNP Paribas Funds, une société d'investissement à capital variable (SICAV) régies par les dispositions de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi 2010 ») relative aux organismes de placement collectif ainsi que par la directive OPCVM 2009/65.

Durée

Ce Produit n'a pas de date d'échéance.

BNPP AM Luxembourg n'est pas autorisé à résilier le Produit unilatéralement. Le Conseil d'administration de la SICAV a le pouvoir de décider de la fusion, de la scission, de la liquidation ou de la clôture du compartiment. En outre, la SICAV peut être liquidée sur décision d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires.

Objectifs

Ce Produit est activement géré. L'indice de référence TOPIX (NR) est utilisé à des fins de comparaison de performance uniquement. Le Produit n'est pas contraint par un indice de référence, et sa performance peut s'écarter sensiblement de celle de l'indice de référence.

Le Produit cherche à accroître la valeur de ses actifs à moyen terme en investissant dans des actions émises par des sociétés japonaises et/ou des sociétés exerçant leurs activités au Japon.

Le portefeuille est élaboré sur la base d'une approche systématique combinant différents critères factoriels boursiers tels que la valeur, la rentabilité, la faible volatilité et la dynamique.

L'équipe d'investissement applique également la Politique d'investissement durable de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, qui prend en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) tels que, notamment, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le respect des droits de l'Homme et le respect des droits des actionnaires minoritaires, à chaque étape du processus d'investissement du Produit.

L'approche quantitative est mise en œuvre afin d'atteindre systématiquement les objectifs suivants :

- score ESG du portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement après élimination d'au moins 20 % des titres ayant le score ESG le plus faible, et
- une empreinte carbone du portefeuille inférieure d'au moins 50 % à celle de l'univers d'investissement.

Une stratégie extra-financière peut comporter des limites méthodologiques comme le risque lié aux investissements ESG tel que défini par le gestionnaire d'actifs.

Les revenus sont réinvestis de manière systématique.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Investisseurs de détail visés

Ce Produit est conçu pour des investisseurs qui n'ont ni expertise financière ni connaissance spécifique pour comprendre le Produit, mais peuvent néanmoins supporter une perte totale du capital. Il est approprié pour des clients cherchant à accroître leur capital. Les investisseurs potentiels devraient avoir un horizon de placement d'au moins 5 années.

Informations pratiques

■ Dépositaire : BNP PARIBAS, Luxembourg Branch

■ Ce document d'informations clés décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Funds. D'autres informations sur le compartiment figurent dans le prospectus et les rapports périodiques de la SICAV. En vertu de la Loi de 2010, l'actif et le passif des différents compartiments de la SICAV sont ségrégués.

■ L'investisseur peut échanger des actions qu'il détient dans un compartiment contre les actions d'un autre compartiment selon les modalités prévues dans le prospectus.

■ De plus amples informations concernant le Produit, y compris les derniers prospectus, les statuts, les document d'informations clés, les valeurs nettes d'inventaire ainsi que les derniers cours d'actions publiés, le rapport annuel et la description d'investissement, peuvent être obtenues, sans coûts, en anglais, auprès de BNPP AM Luxembourg ou en ligne sur le site <https://www.bnpparibas-am.com>.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit 5 années.



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. La catégorie de risque se justifie par l'investissement effectué principalement dans des Actions, dont la valeur peut fluctuer considérablement. Ces fluctuations sont souvent amplifiées à court terme.

Attention au risque de change. Si la devise de votre compte est différente de celle de ce Produit, les sommes qui vous seront versées dépendront du taux de change entre les deux devises. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Autre risque matériellement pertinent pour le Produit mais non repris dans l'indicateur synthétique de risque :

- **Risque de liquidité** : ce risque résulte de la difficulté de vendre un titre à sa juste valeur et dans un délai raisonnable du fait d'un manque d'acheteurs.

Pour plus de détails concernant les risques, veuillez vous référer au prospectus.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les coûts dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit et/ou de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Exemple d'investissement : 1.000.000 JPY			
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	423.147,57 JPY	229.036,54 JPY
	Rendement annuel moyen	-57,69%	-25,53%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	846.677,32 JPY	1.078.462,17 JPY
	Rendement annuel moyen	-15,33%	1,52%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.111.679,87 JPY	1.553.519,94 JPY
	Rendement annuel moyen	11,17%	9,21%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	1.532.072,64 JPY	2.630.424,1 JPY
	Rendement annuel moyen	53,21%	21,34%

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 2020 et 2025.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 2016 et 2021.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 2017 et 2022.

QUE SE PASSE-T-IL SI BNPP AM LUXEMBOURG N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

La SICAV est constituée en tant qu'entité distincte de BNPP AM Luxembourg. En cas de défaillance de BNPP AM Luxembourg, les actifs du Produit/SICAV, détenus par une Banque dépositaire, ne seraient pas affectés.

En cas de défaut de la Banque dépositaire, le risque de perte financière du Produit/SICAV est atténué par la séparation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit/SICAV.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le Produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- que 1.000.000 JPY sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	2.281,4 JPY	17.802,04 JPY
Incidence des coûts annuels (*)	0,23%	0,25% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 9,46% avant déduction des coûts et de 9,21% après cette déduction.



Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an	
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée pour ce Produit.		0 JPY
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce Produit.		0 JPY
Coûts récurrents prélevés chaque année			
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,19% de la valeur de votre investissement par an. Le montant se base sur une estimation du montant pouvant être prélevé sur votre capital.		1.900 JPY
Coûts de transaction	0,03% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel peut varier. Ce chiffre est donc indicatif et pourra faire l'objet d'une révision à la hausse comme à la baisse.		381,4 JPY
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions			
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.		0 JPY
En cas de conversion, aucune commission ne sera imputée.			

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : 5 ans.

La période de détention recommandée a été définie et se base sur le profil de risque et de rémunération du Produit.

Les investisseurs peuvent demander le rachat de leurs parts sur une base quotidienne (les jours ouvrés bancaires au Luxembourg), comme indiqué dans le prospectus.

Tout rachat effectué avant la fin de la période de détention recommandée peut avoir un impact négatif sur le profil de performance du Produit et sur le profil de risque. Le Produit a un dispositif de plafonnement des rachats d'actions permettant de reporter les demandes de rachat dans des circonstances exceptionnelles et selon les conditions détaillées dans le prospectus du Produit.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, vous êtes invité à contacter votre gestionnaire des relations clients habituel qui vous a conseillé le Produit. Vous pouvez également contacter BNPP AM Luxembourg, comme décrit sur le site Internet www.bnpparibas-am.lu (Note de bas de page « Politique de gestion des réclamations »), en écrivant à BNPP AM Luxembourg - Services Client - 60, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

- Afin d'accéder aux performances et scénarios de performance passées du Produit, veuillez suivre les instructions ci-dessous :
(1) Cliquez sur <https://www.bnpparibas-am.lu> (2) Dans la page d'accueil, allez dans « Luxembourg » et sélectionnez la langue souhaitée ainsi que votre profil d'investisseur ; acceptez les termes et conditions du site internet (3) Allez dans l'onglet « NOS FONDS » et « Recherche de fonds » (4) Recherchez le Produit à l'aide du code ISIN ou du nom du Produit et cliquez sur le Produit. (5) Cliquez sur l'onglet « Performances ».
- Le diagramme sur le site internet affiche la performance du Produit en pourcentage de perte ou de gain par an au cours des 2 dernières années par rapport à son indice de référence. Il peut vous aider à évaluer comment le Produit a été géré dans le passé et à le comparer à son indice de référence.
- Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

